

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018, les ordonnances suivantes :

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
(RCA17-14002)

Ordonnance no 14-18-08

À la séance du 1^{er} mai 2018, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

De permettre de déroger à l'article 14 du Règlement sur le bruit (RCA17-14002) afin de permettre l'exécution de travaux entre 20 h et 7 h dans le cadre des travaux de réfection sous la structure de l'autoroute Métropolitaine A-40, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Christophe-Colomb.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 10 mai 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Villeray-Parc-Ex-Petite-Patrie, édition du 10 mai 2018](#)